

ROUBAIX

Conseil Municipal

La séance est ouverte à 8 h. 15, sous la présidence de M. Eugène Motte.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. Tenon et Lefebvre. M. Blauwaert continue à occuper les fonctions de secrétaire.

Le maire annonce que M. Devernay a été choisi comme secrétaire-général de la Mairie et il espère qu'il sera admis à assister aux séances. Il ajoute que la Préfecture a accordé à l'Administration municipale l'autorisation de proroger la session jusqu'au 7 mars.

Ces formalités accomplies, M. Motte donne la parole à M. Tenon pour donner lecture du rapport sur la situation financière de la ville.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Messieurs,

Fidèle à sa promesse, l'Administration municipale a fait établir, dès son entrée à la mairie, une situation exacte des finances de la ville.

Cette situation a permis les constatations suivantes :

1° En tenant compte des restes à recouvrer et des restes à payer, l'exercice 1901 se solde par un excédent de dépenses de 610,175 fr. 05.

A cette somme, il convient d'ajouter les dépenses qui auraient dû être effectuées en 1901, mais qui ne l'ont pas été faute de ressources, et dont le poids tout entier reposera sur l'exercice 1902.

Dans cet ordre d'idées, il y a à signaler :

1° Les crédits affectés à l'entretien de la voirie, chassées parées, non payées ou empiérees qui sont restées inemployées jusqu'à concurrence de 45,585 fr. 35, bien que leur emploi intégral eût été à peine suffisant pour faire face à tous les besoins ;

2° Le crédit affecté à l'entretien des immeubles communaux qui ne laisse qu'un reste à payer de 15,878 fr. 01, alors qu'un premier acompte des travaux absolument indispensables à effectuer de chef de l'année de Roubaix fait prévoir une dépense bien plus considérable.

En raison de cela, on peut évaluer à 200,000 francs environ l'excédent de dépenses de l'exercice 1901. Et encore conviendrait-il d'ajouter que cet excédent de dépenses est dû à la plus part fort discutables que ce chiffre n'est pas beaucoup plus élevé, à ce sujet, il est nécessaire de retenir que le crédit réclamé par les hospices a été réduit de 17,000 francs dont 5,000 pour les incurables ; qu'il n'a été dépensé que 3,861 fr. 87 pour les fourneaux économiques alors que la dépense normale annuelle est de 50,000 francs environ, qu'il n'a été versé aux cantines scolaires qu'une somme de 92,648 fr. 12 alors que ce versement s'est élevé à 115,104,42 pour 1900 et 141,815,48 pour 1899 ; que les secours accordés aux réservistes n'ont été que de 23,062,50 en 1901 contre 31,000 francs en 1900, les années précédentes, que le crédit de 4,365,40 en raison de l'ouverture tardive de la trêve de la rue de Tourcoing et que la subvention théâtrale de 50,000 francs servie depuis plus de quinze ans a été supprimée.

Enfin, il importe de signaler pour mémoire et sans en préjuger le bien ou mal fondé, une réclamation dont viennent d'être saisies les administrations municipales de Roubaix et de Tourcoing et qui porte sur une somme de 278,000,00 francs à la charge de Roubaix pour les travaux de construction du réservoir des Bonnets.

La situation se résume donc comme ceci : 610,175,86 officiellement constatés, mais plus vraisemblablement 200,000 francs environ d'excédent de dépenses, ce qui est à cet égard pas en extrême ; que les précédents ne justifiaient pas un procès avec tous ses aléas en perspective.

Qu'y a-t-il pour couvrir cet excédent de dépenses ?

En tout et pour tout, le reliquat de l'exercice 1900 qui est exactement de 205,116,40.

Il n'existe pas un centime disponible pour couvrir le reste.

Il vous appartient, Messieurs, de rechercher les voies et moyens propres à sortir de cette situation sans précédent à Roubaix.

On objectera sans doute que l'année 1901 a été exceptionnellement mauvaise pour les finances municipales et que c'est à cette cause que qu'on est dû le déficit signalé, nous répondons que nous ne sommes pas des hommes à nous plaindre de ce qui nous arrive, mais nous ne pouvons le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Si des intérêts doivent en souffrir, nous le déplorons, mais nous en laissons toute la responsabilité à ceux qui après avoir recueilli une brillante succession, lèguent tout leur héritage à leurs successeurs une caisse vide et des dettes à payer.

Quelques applaudissements accueillent la lecture de ce document sur lequel nous reviendrons. Le citoyen Baillieu ne veut pas contester les chiffres donnés. Mais il tient à faire remarquer que toujours l'Administration socialiste s'est montrée économe dans les dépenses, et il a fallu les mauvaises années de recettes pour arriver à ce déficit.

La minorité réactionnaire a administré deux ans avec l'Administration socialiste. Or, cette minorité n'a jamais indiqué au Conseil une dépense à supprimer, ni une recette à créer.

M. Motte répond que la minorité réactionnaire n'a jamais collaboré avec les socialistes. Elle les a débauchés, mais elle n'a jamais rien fait pour améliorer la situation de la ville. Elle a fait passer les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

On dira encore que les œuvres d'assistance ont été considérablement augmentées et qu'il s'en est suivi de lourdes charges nouvelles, mais nous ferons remarquer que si ces œuvres ont exigé de plus grands sacrifices de la ville, celle-ci a retiré par suite de son accroissement, des plus-values budgétaires beaucoup plus considérables.

Et d'ailleurs, la prudence la plus élémentaire ne commande-t-elle pas en toutes circonstances, dans la vie publique, comme dans la vie privée de régler ses dépenses sur ses ressources ?

Voilà pour la situation actuelle.

L'avenir ne se présente pas mieux.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

Le budget primitif de 1902 est à l'étude et des premiers calculs auquel il a donné lieu, il résulte qu'il se présente avec un déficit de 824,000 francs.

Nous nous appliquerons évidemment à faire disparaître ce déficit en demandant aux recettes tout ce qu'elles peuvent donner et en réduisant les dépenses à leur minimum indispensable, mais nous ne pourrions le faire qu'au prix de sacrifices nécessaires et de rigoureuses économies.

M. Motte s'adressant à M. Dubois, le prie d'élever la question d'indemnité pour demander à M. Rousseau. — Vous êtes des petits bourgeois... M. Motte. — Appeler quelqu'un bourgeois, ce n'est pas l'insulter !

M. Rousseau. — Les cabaretiers comme vous exploitent les consommateurs au lieu d'exploiter les producteurs.

M. Régulier, qui est cabaretier, et tous les cabaretiers roubaixiens peuvent prendre ça pour eux !

Comme M. Dubois, encouragé du geste et du regard par M. Rousseau et M. Châtelet, continue ses provocations. Baillieu le prie de faire respecter la minorité.

M. Motte qui répond à M. Waerebecke que si Tourcoing a été plus éprouvée que Roubaix par la crise laitière, ses finances sont cependant plus prospères. Tourcoing a gagné 7,000 habitants, dit-on, et c'est là que le socialisme étouffait les habitants.

M. Waerebecke réplique que les conditions dans lesquelles se trouve Tourcoing au point de vue de l'extension possible sont bien différentes de celles de Roubaix.

M. Rousseau. — Vous êtes la cause du déficit... Vous avez dilapidé les finances !

Baillieu. — Et vous, M. Rousseau, vous êtes un infâme menteur et un vil calomniateur. Vous avez menti à propos de l'absence d'impartialité, s'empresse de rappeler Baillieu à l'ordre, ce qui met en joie MM. Sayet et Châtelet.

Après un nouvel échange de paroles, M. Motte qui affirme avoir proposé des économies lors de l'établissement du dernier budget, ce qui est contesté, le maire demande le renvoi de la commission des finances, ce qui est adopté.

L'ordre du jour

On en vient alors à l'examen des affaires à l'ordre du jour. Les premières questions sont réglées sans discussion.

LES CENTIMES ADDITIONNELS

Le budget primitif de 1902 n'ayant pu être établi, il y a lieu, afin de permettre l'établissement des rôles des contributions directes pour l'exercice 1902, de décider le maintien des centimes additionnels ordinaires et extraordinaires précédemment admis ; soit 3 centimes au principal des contributions directes et mobilières, 1 centime au principal des 4 contributions pour l'entretien des chemins vicinaux, 1 centime pour le traitement des gardes-champêtres, 1 centime au principal des contributions pour l'amortissement de l'emprunt de dix millions, 2 centimes pour travaux de voirie, 2 centimes pour constructions de crèches et d'écoles et pour insuffisance de revenus.

LES BAINS DE LA RUE DE ROMÉ

Au sujet d'une demande de crédit supplémentaire pour l'établissement de bains de la rue de Romé, M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Van Waerebecke. — Cet établissement n'a pas été créé pour donner des bénéfices, mais pour rendre service à la population. M. Motte. — Cette observation aurait sa valeur, si on ne pouvait procurer autrement et à de meilleures conditions économiques des bains aux travailleurs.

Baillieu. — C'est la démolition que vous proposez.

M. Motte. — Non ! car on pourra affecter l'immeuble à d'autres usages. Au lieu d'établissements coûteux de ce genre, il est mieux valu créer des bains publics à bon marché, comme à Roubaix. M. Dubois déclare que le fonctionnement de cet établissement est une cause d'embaras pour les finances de la Ville, puisqu'il y a chaque année une insuffisance de recettes, impossible à couvrir.

Pour terminer, et au risque de déclencher encore moins d'harmonie, j'insisterai pour demander qu'on l'habilite avec des draperies peintes.

BAILLEU. — J'ai dit que la Grande-Harmonie avait été créée par le socialisme, j'insiste pour qu'on la prie d'offrir de nouveaux concours.

Le Docteur LÉPOTRE. — Elle n'a cependant rien fait !

HERBIAUX. — La Garde républicaine ne va pas au concours, cela ne lui rendrait pas sa réputation.

DESPIERRE. — D'ailleurs, elle n'a pas de l'argent et nous ne sommes pas à la messe.

Et puis, dans un concours, il y a de mauvaises chances, courir.

Comme moi, vous aimez Roubaix ; nous demandons, nous, que la Grande-Harmonie porte encore au loin son renom. Oh, dites-moi, Motte, si vous n'avez rien à proposer, allez chercher un concours.

Festival de mai 1901. — Pour couvrir les dépenses occasionnées par le Festival et les Concours agricoles, sur un rapport de M. Gaydet, le Conseil a voté un crédit supplémentaire de 13,700 francs ; a autorisé le paiement de la subvention de 2,670 francs en faveur de la Société des Agriculteurs de France, et a autorisé le paiement de 35,473 fr. qui a lieu de couvrir.

LES SERVICES DE L'OCÉANOGRAPHIE

M. Edouard Motte explique ce qui suit, au nom de la commission.

1° Le premier projet de suppression de l'océan, le budget primitif de l'exercice 1901 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

2° Le second projet de suppression de l'océan, le budget primitif de l'exercice 1902 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

3° Le troisième projet de suppression de l'océan, le budget primitif de l'exercice 1903 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

Affaires diverses. — Le Conseil approuve divers rapports tendant :

1° A autoriser le maire à passer marché avec M. Herbin, pour la location de salles de écoles maternelles, au prix de 1 fr. 38 l'hectolitre.

2° A réviser le traitement du receveur municipal, qui de ce fait se trouve légèrement augmenté.

A donner décharge au receveur municipal des sommes irrécouvrables.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

liste, et dit-il, par une inconvenance impardonnable d'insister sur ce point.

Le Maire. — Vous n'avez rien à proposer, allez chercher un concours.

BAILLEU. — J'ai dit que la Grande-Harmonie avait été créée par le socialisme, j'insiste pour qu'on la prie d'offrir de nouveaux concours.

Le Docteur LÉPOTRE. — Elle n'a cependant rien fait !

HERBIAUX. — La Garde républicaine ne va pas au concours, cela ne lui rendrait pas sa réputation.

DESPIERRE. — D'ailleurs, elle n'a pas de l'argent et nous ne sommes pas à la messe.

Et puis, dans un concours, il y a de mauvaises chances, courir.

Comme moi, vous aimez Roubaix ; nous demandons, nous, que la Grande-Harmonie porte encore au loin son renom. Oh, dites-moi, Motte, si vous n'avez rien à proposer, allez chercher un concours.

Festival de mai 1901. — Pour couvrir les dépenses occasionnées par le Festival et les Concours agricoles, sur un rapport de M. Gaydet, le Conseil a voté un crédit supplémentaire de 13,700 francs ; a autorisé le paiement de la subvention de 2,670 francs en faveur de la Société des Agriculteurs de France, et a autorisé le paiement de 35,473 fr. qui a lieu de couvrir.

LES SERVICES DE L'OCÉANOGRAPHIE

M. Edouard Motte explique ce qui suit, au nom de la commission.

1° Le premier projet de suppression de l'océan, le budget primitif de l'exercice 1901 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

2° Le second projet de suppression de l'océan, le budget primitif de l'exercice 1902 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

3° Le troisième projet de suppression de l'océan, le budget primitif de l'exercice 1903 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

Affaires diverses. — Le Conseil approuve divers rapports tendant :

1° A autoriser le maire à passer marché avec M. Herbin, pour la location de salles de écoles maternelles, au prix de 1 fr. 38 l'hectolitre.

2° A réviser le traitement du receveur municipal, qui de ce fait se trouve légèrement augmenté.

A donner décharge au receveur municipal des sommes irrécouvrables.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.

A voter une gratification de 750 francs à MM. Motte et Rousseau pour leur dévouement et leur zèle pour travaux faits à l'occasion de l'étude des taxes de remplacement.

A voter une rente de 750 fr. à M. Vignier, victime d'un accident du travail aux bains de la rue de Romé.

A autoriser les travaux d'installation d'une ligne de tramway reliant Orchies à Cysing et à la gare de Roubaix, sans pouvoir intervenir dans les conditions économiques des baux aux travailleurs.

A voter un crédit supplémentaire de 60 fr. pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du service de l'entretien des chemins vicinaux.